



CAUTION DES MANUELS SCOLAIRES

Chers parents,

Les livres du collège sont prêtés pour l'année scolaire. Les élèves doivent en prendre soin et les restituer en bon état en fin d'année scolaire.

Les livres sont munis d'une fiche d'identification sur laquelle l'élève devra indiquer son nom, prénom et sa classe et devront être recouverts de plastique transparent.

Un chèque de caution de 200 € à l'ordre de « Gerson » est demandé à chaque élève du collège. Remis en échange du prêt des livres à votre enfant, il vous sera restitué fin juin contre les livres rendus en bon état. A l'arrière de ce chèque devront figurer le nom, le prénom et le niveau de l'élève.

Nous vous prions de croire, chers parents, à nos sentiments dévoués,

Astrid Duboscq
Responsable des 6^{èmes}

Dominique le Bourgeois
Responsable des 5^{èmes}

Albane de Monts
Responsable des 4^{èmes}

Emmanuelle Vidal
Responsable des 3^{èmes}

Philippe Person
Chef d'établissement